

Comment lutter contre le travail des enfants chez ses sous-traitants ?

Lucile Bernadac-Coudert

Eline Nicolas,

Séminaire « Sciences du développement »,
19 février 2009

I Responsabilité sociale de l'entreprise et travail des enfants

1. La question du travail des enfants ...

- ... au regard de la typologie de Carroll (1979) :
 - Responsabilité économique
 - Responsabilité légale
 - Responsabilité éthique
 - Responsabilité discrétionnaire

2. L'entreprise sous pression (Typologie de Gasmi et Grolleau)

« Acteurs bénéficiant de la stratégie d'externalisation, peu préoccupés par les questions éthiques »

- ❖ Consommateurs
- ❖ Actionnaires
- ❖ Pays et ouvriers de la ST
- ❖ Concurrence ...

Vs

« Acteurs sensibles aux conséquences éthiques des choix stratégiques (du donneur d'ordre) »

- ❖ Consommateurs
- ❖ Organisations humanitaires
- ❖ Etudiants ...

3. La prise en charge du problème du travail des enfants

- ... au regard de la classification de Roy et Peretti (1977) :
 - Phase « des idéalistes »
 - Phase « de rejet économique »
 - Phase « discrétionnaire »
 - Phase « d'acceptation générale »

II Étude empirique

Méthodologie

- Méthodologie qualitative
- Échantillon par contraste
- Source des données cas Nike : documentation (articles scientifiques, de presse, sites internet, films...)
- Source des données cas Papili : documentation et observation participante

1. Le cas Nike : Just don't do it !

- Phase de rejet :
 - Mise en cause de Nike dans les années 90
 - Des tentatives de justification maladroites
 - 1992 : Nike's Code of Conduct
 - 1996 : Département « Labour practices »



Life, 1996



■ Phase discrétionnaire

- 1998 : Reconnaissance de Nike comme le symbole de « salaires de misère, travail forcé et mauvais traitements »
- Modification du Nike's Code of Conduct
- Audits menés par Price Waterhouse Coopers puis par des étudiants

2. Le cas Papili

- Le label Max Havelaar :



■ Principes :

- Des échanges directs (limitation des intermédiaires)
- Des relations durables (soutien aux projets collectifs)

■ Acteurs :

- Max Havelaar : promotion du commerce équitable
- FLO : Mise en place des règles
- FLO-Cert : Contrôle et certification

➤ **Label Max Havelaar et Travail des enfants**

- Standard 1.3.1.2. : « aucune forme de travail d'enfant n'a lieu » (seuil : 15 ans)
- Si désaccord avec texte local : alignement sur le plus exigeant
- Précisions sur les modalités de passage au CE (ex : prise en charge des frais de scolarité, paiement du salaire perdu à la famille ...)

➤ L'offre Papili



Stratégie de prix différenciés

Création
par Papili



Fabrication
chez ST
tunisien



Distribution
sélective
(boutiques +
internet)

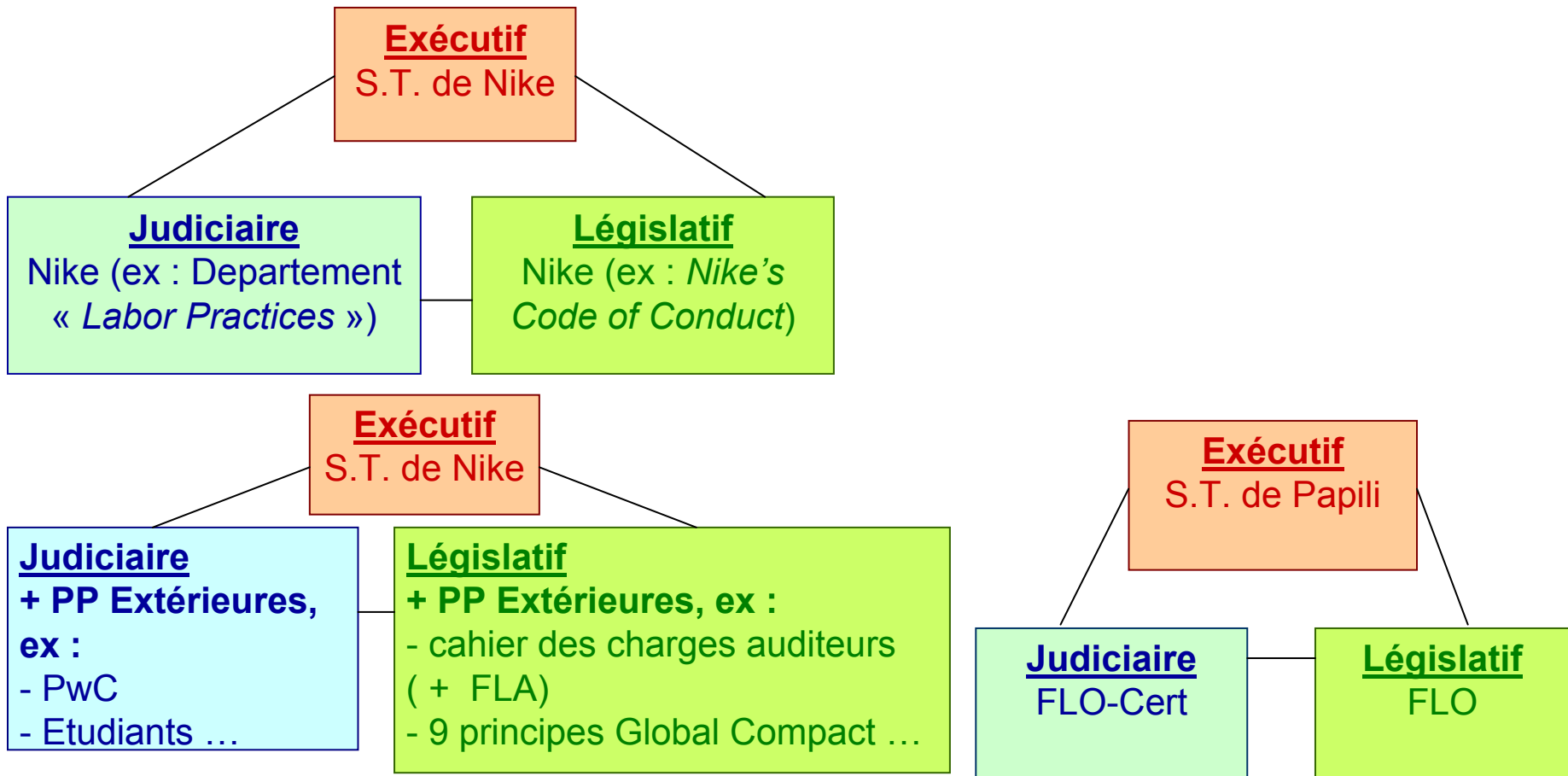


Commercialisation avec
logo Max Havelaar



Communication peu intensive (mécénat, rédactionnels presse...)

3. Comparaison Nike-Papili



Conclusion

- Préoccupations croissantes concernant les conditions de production des biens textiles ...
- ... qui ont donné lieu à de multiples stratégies de réponses ...
- ... mais qui évoluent vers une séparation similaire des « fonctions exécutives, législatives et judiciaires ».



Merci de votre attention